



Le 18 novembre 2008

Cher client,

Cet après-midi, la Présidente du Tribunal de Commerce de Bruxelles s'est prononcée dans le cadre de la procédure en référé introduite par une série d'actionnaires de Fortis. Ces derniers s'opposent à la reprise planifiée de Fortis Banque Belgique et Fortis Insurance Belgium par BNP Paribas.

Nos juristes analysent en ce moment même les détails du jugement prononcé par la juge. Étant donné que nous estimons essentiel de vous informer dans les plus brefs délais, nous avons déjà résumé ci-dessous les grandes lignes de la décision.

Le tribunal a jugé que le Conseil d'Administration de Fortis avait le droit de décider de la vente de ses activités et que l'Assemblée Générale des Actionnaires ne devait pas être consultée en la matière. Cela signifie que l'opération avec BNP Paribas peut se poursuivre comme prévu. En outre, le tribunal accède à la demande de désignation d'un collège d'experts dont la mission se limite à rassembler l'information relative aux différentes transactions autour de Fortis Banque. Les résultats de cette enquête n'auront cependant aucun impact sur le déroulement de la reprise par BNP Paribas. Un appel éventuel à l'encontre de ce jugement ne suspendra pas la conclusion de la vente.

Cette décision est une excellente nouvelle. Elle dissipe ainsi toute incertitude relative à l'actionnariat de Fortis Insurance Belgium.

Nous vous rappelons que Fortis Insurance Belgium est une société juridiquement indépendante et une entreprise solide, saine et rentable qui, à aucun moment, n'a dû faire appel à une intervention du gouvernement. De plus, Fortis Insurance Belgium, tout comme les autres assureurs, est soumis à de sévères exigences de solvabilité et de mécanismes de contrôles qui veillent à ce que nous respections toutes nos obligations à l'égard de nos clients. Fortis Insurance Belgium disposait fin septembre 2008, au-delà de ses réserves de 45 milliards d'euros, d'une marge de solvabilité supplémentaire de 3,3 milliards d'euros, ce qui représente toujours, dans ces circonstances de marché extrêmement difficiles, 80% de plus que l'obligation légale.

Fortis Employee Benefits

Bd du Jardin Botanique, 20

B-1000 Bruxelles

Téléphone

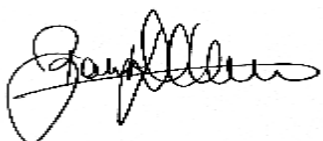
+32(0)2 664 82 11

Fax

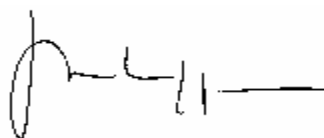
+32(0)2 664 04 19

Ensemble, avec BNP Paribas Assurance, nous avons plus que jamais l'ambition de renforcer notre leadership sur le marché belge grâce à des initiatives innovantes et orientées vers le client et à la poursuite de notre stratégie de distribution.

Avec nos salutations distinguées,



Bart De Smet
CEO
Fortis Insurance Belgium



Jean-Michel Kupper
Managing Director
Employee Benefits/Health Care